

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-357 du 11 Décembre 1992

chargeant Monsieur Aurélien HOUESSOU,
Ministre de l'Energie, des Mines et de
l'Hydraulique, de l'intérim de Monsieur
Paulin J. HOUNTONDI, Ministre de la
Culture et des Communications pour
compter du 27 Novembre 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

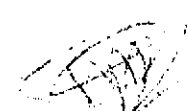
Article 1er.- Pour compter du 27 Novembre 1992, Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Paulin J. HOUNTONDI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Par

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1992

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MAEC-MISAT 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORPB 1.-